

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/2006/ 011 /PRG/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°D/2004/ 081/PRG/SGG du 9 Décembre 2004, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/04/010/PRG/SGG du 23 février 2004, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE,

**Article 1er : Monsieur Cellou Dalein DIALLO, Premier Ministre est démis de
ses fonctions, pour faute lourde.**

**Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.**

Conakry, le 05 AVRIL 2006



GENERAL LANSANA CONTE